



**LEGISLATURE 2025-2030
DELIBERATION N° 11-2026
DU 30 AVRIL 2026**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 240'000.- RELATIF A LA CREATION D'UN
DEPOT ET FERMETURE DE LA ZONE STOCKAGE DES BUTS MOBILES POUR LE FCPC SUR LA PARCELLE
N° 903, CHEMIN DE LA MAIRIE 21**

Vu la demande du FC Perly-Certoux (FCPC) en vue de disposer de surfaces de dépôt complémentaires et de sécuriser la zone de stockage des buts mobiles,

Vu l'exposé des motifs d'avril 2026 élaboré par le Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) comprenant un descriptif de la situation, décrivant la situation et présentant les éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, annexés à la présente délibération,

Vu le devis général proposé par Service des Bâtiments et des Infrastructures (SBI) pour un montant de CHF 240'000.- et les éventuels aléas qui peuvent découler du chantier,

Conformément aux articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

par 13 voix « pour », 1 voix « contre » et 4 abstentions des membres présents

1. De réaliser les travaux de construction du bâtiment destiné à des dépôts et la fermeture de la zone de stockage des buts mobiles.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 240'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 240'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 240'000.- au moyen de 30 annuités, portées au budget de fonctionnement sous la rubrique 3410.203, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 240'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Pour Mme Bénédicte de Raemy, Présidente
Giuseppe Ungaro
Secrétaire